

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 28 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt huit avril, à 20 heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Pierrefort.

Étaient présents : Louis GALTIER, Maire ; René PÉLISSIER, Claudie PEZET, Gilbert GLANDIÈRES, Philippe MATHIEU, adjoints. Daniel AMEILHAUD, Lucette BÉRANGER, Solène DAUZONNE, Dominique DELCHER, Claude DUTRÉVIS, Patrick PELEGRIN, Pierre RODIER, Colette VIDALENC, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents: Philippe FOUCHER, Daniel SALESSE.

Philippe FOUCHER a donné pouvoir à Colette VIDALENC pour voter en son nom.

Daniel SALESSE a donné pouvoir à Gilbert GLANDIÈRES pour voter en son nom.

A été désigné comme secrétaire de séance : Daniel AMEILHAUD.

1 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PLAN LOCAL D'URBANISME

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 12/05/2014)

Monsieur le Maire invite l'assemblée à désigner les membres de la commission Plan Local d'Urbanisme pour la durée du mandat du conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- × désigne **Daniel SALESSE, Colette VIDALENC, Claudie PEZET, Dominique DELCHER, Pierre RODIER, René PELISSIER et Lucette BERANGER** comme membres de la commission Plan Local d'Urbanisme pour la durée du mandat du conseil municipal.

2 - VOTE DES SUBVENTIONS - EXERCICE 2014

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 12/05/2014)

Monsieur le Maire invite l'assemblée à voter les subventions à inscrire au budget primitif de 2014.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- × vote les subventions suivantes :

E.S.P	3 000,00
Association de chasse	500,00
Montrozier-Club	760,00
Pierrefort Détente	580,00
Sapeurs-Pompiers vétérans	30,00
Banque alimentaire	60,00
Donneurs de sang	400,00
Comice agricole	1 000,00
Ass visiteurs personnes âgées	150,00
A.P.E. Ecole primaire	1 000,00

Ass. française Myopathies	150,00
FNACA	150,00
GPA du canton de Pierrefort	300,00
AFR Basket Pierrefort	1 000,00
Collectif contournement Saint-Flour	100,00
Les Danseurs du Cheylat	150,00
Les Tersons	1 000,00
Fondation du Patrimoine	50,00
Prévention routière	50,00

Total 10.430,00

- × inscrit un crédit de 10.430,00 euros au compte 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » du budget primitif de 2014.

3 - VOTE DE LA SUBVENTION À L'ASSOCIATION "LES VIEUX CAMIONS ROUGES DU PAYS DE PIERREFORT"

(Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 12/05/2014)

Dominique DELCHER n'a pas pris part à la délibération.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à voter la subvention à l'association "Les vieux camions rouges du Pays de Pierrefort" à inscrire au budget primitif de 2014.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- × vote la subvention suivante :

Association "Les vieux camions rouges du Pays de Pierrefort" 500,00 euros

- × inscrit un crédit de 500,00 euros au compte 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » du budget primitif de 2014.

4 - VOTE DE LA SUBVENTION À L'ASSOCIATION "LA PETITE BOULE MONTAGNARDE"

(Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 12/05/2014)

René PÉLISSIER n'a pas pris part à la délibération.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à voter la subvention à l'association "La Petite Boule Montagnarde" à inscrire au budget primitif de 2014.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- × vote la subvention suivante :

Association "La Petite Boule Montagnarde" 800,00 euros

- × inscrit un crédit de 800,00 euros au compte 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » du budget primitif de 2014.

5 - INDEMNITÉS POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE COMMUNALE - ANNÉE 2014

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 12/05/2014)

Monsieur le Maire rappelle que les communes sont autorisées à assurer le gardiennage des églises et à rétribuer un gardien qui peut-être le desservant. Ce service étant purement facultatif pour les communes, il indique qu'il y a lieu de délibérer pour l'attribution dans ce cas.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- × décide d'allouer à l'Abbé Norbert LÉVO di N'GOMA, pour l'année 2014, l'indemnité de gardiennage des églises au taux maximum ;
- × considérant que l'intéressé réside dans la commune où se trouve l'édifice, le montant de l'indemnité sera de 474,22 €.

6 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF -EXERCICE 2014

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 12/05/2014)

Monsieur le Maire soumet à l'examen de l'assemblée le projet de budget primitif dressé par lui pour l'exercice 2014.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- × vote le budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

Budget principal

Section de fonctionnement	1.009.951,00 €
Section d'investissement	1.305.122,76 €

Budget Eau et Assainissement

Section de fonctionnement	236.254,67 €
Section d'investissement	753.625,70 €

Budget Gîte de groupe

Section de fonctionnement	42.401,53 €
---------------------------	-------------

Budget Lotissement des Murets

Section de fonctionnement	441.779,00 €
Section d'investissement	286.209,44 €

Budget Lotissement communal

Section de fonctionnement	36.243,51 €
Section d'investissement	
Dépenses	36.242,15 €
Recettes	36.243,51 € (Excédent 1,36 €)

7 - VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES - EXERCICE 2014

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 12/05/2014)

Monsieur le Maire soumet à l'examen de l'assemblée les taux de contributions directes pour l'exercice 2014.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- × adopte les taux de contributions directes, ainsi qu'il suit, après vote à bulletin secret :

	Bases notifiées	Taux en %	Produit en Euros
Taxe d'habitation	918.600,00	14,27	131.084,00
Taxe foncière propriétés bâties	829.300,00	22,62	187.588,00
Taxe foncière propriétés non bâties	34.200,00	112,56	38.496,00
TOTAL			357.168,00

8 - TRAVAUX CRÉATION DÉCHARGE DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES - AVENANT AU MARCHÉ

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 12/05/2014)

Monsieur le Maire rappelle que : - lors de la séance du 12 avril 2013, le conseil municipal a adopté le dossier d'aménagement d'une décharge de stockage de déchets inertes ;

- le marché pour la réalisation de ces travaux a été attribué à l'entreprise MARQUET pour un montant de 220.004,22 € T.T.C., option clôture et option ensemencement-haie comprises.

Il indique que les travaux préparatoires ont été engagés à l'automne dernier mais qu'en raison des conditions climatiques de novembre, il n'a pas été possible d'enchaîner avec les travaux d'exécution proprement dits.

Sur proposition du cabinet Sud Infra Environnement et après concertation avec l'ensemble des parties, il est proposé de prendre en compte le 1^{er} avril 2014 comme date effective de début des travaux.

Par ailleurs, le montant du marché reste inchangé ; toutefois, le taux de T.V.A. ayant changé au 1^{er} janvier 2014, le montant T.T.C. tiendra compte de cette évolution.

Il invite les membres de l'assemblée à en délibérer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- × accepte ces propositions ;
- × autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché.

9 - RECRUTEMENT D'UN AGENT EN REMPLACEMENT D'UN TITULAIRE INDISPONIBLE

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 12/05/2014)

Monsieur le Maire indique que M^{me} Céline DELPUECH, adjoint administratif de 1^{re} classe, est en congé maternité à compter du 27 avril 2016. Pour pourvoir à son remplacement, il y aurait lieu de recruter un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Il invite l'assemblée à en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent pour assurer le remplacement momentané de M^{me} Céline DELPUECH en congé maternité :

- × décide de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour une durée allant du 6 mai 2014 et pour toute la durée de l'indisponibilité de l'agent titulaire ;
- × charge Monsieur le Maire de procéder à l'embauche de la personne de son choix et l'autorise à signer le contrat.

10 - DÉSIGNATION DE DEUX DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE LA MAISON DE RETRAITE DE PIERREFORT

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 13/05/2014)

Monsieur le Maire indique que lors de sa séance du 4 avril dernier, le conseil municipal a élu ses deux délégués représentant le conseil municipal à la Commission Administrative de la maison de retraite de PIERREFORT.

Madame Claudette SALESSE étant salariée dudit établissement, il indique qu'il serait préférable que Monsieur Daniel SALESSE, son époux, ne siège pas à cette instance.

Le conseil municipal procède, au scrutin secret, à l'élection d'un nouveau délégué, en remplacement de Monsieur Daniel SALESSE. Les résultats du dépouillement sont les suivants :

* **Colette VIDALENC** 14 voix

En conséquence, Madame Colette VIDALENC est désignée pour faire partie de la Commission Administrative de la Maison de Retraite de PIERREFORT.

AFFAIRES DIVERSES

Location de l'appartement immeuble 1 Rue du Carreau

Monsieur le Maire rappelle que l'appartement situé au 1 Rue du Carreau a été rénové et qu'il y aurait lieu de le louer dans les meilleurs délais.

Il indique que le foyer d'accueil Jacques Mondain Monval est intéressé par la location de cet appartement. En effet, l'immeuble, situé en centre ville, à proximité dudit centre, équipé en outre d'un ascenseur, possède beaucoup d'avantages et conviendrait parfaitement pour des résidents ayant une certaine autonomie.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide de louer au plus tôt cet appartement et charge Monsieur Pélissier, 1^{er} adjoint de se rapprocher dudit établissement afin de conclure ce projet de location.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.